

REGLEMENT CONCERNANT L'ECOLE PRIMAIRE

Vivre ensemble dans notre école catholique exige le respect des autres et la politesse qui le traduit, la loyauté des rapports, l'acceptation d'une organisation au service de tous.

- ◆ HORAIRES : Matin : de 8H30 à 11H45 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)
 de 8H45 à 11H45 (les samedis travaillés)
 Après-midi : de 13H30 à 16H30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Surveillance assurée à partir de 8H20 le matin (sauf le samedi 8H30) et 13H20 l'après midi

Le portail sera fermé **dès la sonnerie**.

- L'exactitude et l'assiduité sont obligatoires, y compris le samedi matin.
- Tout élève en retard sera comptabilisé par l'enseignante. Au bout de **3 retards**, les parents seront convoqués par la directrice.

- Un enfant ne peut sortir de l'école pendant les heures réglementaires sans une lettre des parents et la **permission expresse** de la directrice. Une demande des parents **dans le cahier de liaison** et par mail au secrétariat doit être adressée à la directrice afin d'obtenir une autorisation qui doit être **exceptionnelle**.

- Les rendez-vous de médecins ou spécialistes **ne doivent pas** être pris sur le temps scolaire.

- Toute absence, quel qu'en soit le motif, doit être signalée par téléphone au 01 39 50 73 13 (dès 8H30 le matin et dès 13H30 l'après-midi) ou par mail au secrétariat. A son retour, l'élève est tenu de présenter à l'enseignante un mot des parents **dans le cahier de liaison**, précisant le motif de son absence ou le certificat médical qui sera classé dans le registre d'appel.

- Tout enfant fiévreux, nauséux, présentant des symptômes de maladies contagieuses (Covid 19, gastro, conjonctivite, grippe, ...) ou **porteur de lentes** doit **rester impérativement** à la maison.

- Il est obligatoire que les parents respectent les dates officielles des congés. Les départs anticipés et les retours tardifs seront signalés à l'inspection académique.

◆ CANTINE (dans les locaux de l'école)

- Les élèves se trouvent entre 11H45 et 13H30 sous l'autorité des surveillants
- Aucun manquement à la politesse et à la discipline n'y est toléré
- Les repas sont commandés à la société « CONFOR'TABLE »
- Prévoir les invitations à déjeuner en dehors des jours de cantine, en prévenant le secrétariat par mail et l'enseignante par un mot dans le cahier de liaison.
- Les repas exceptionnels sont à réserver au plus tard le mercredi de la semaine précédente.
- Les allergies alimentaires sont à communiquer à la directrice (un P.A.I complété par votre médecin est à fournir dès la rentrée)
- Les inscriptions à la cantine se font au trimestre, **aucune modification ne pourra avoir lieu en dehors de ces 3 périodes**.

ATTENTION : Les demandes étant toujours très nombreuses, elles seront honorées selon les disponibilités. Eventuellement, la priorité sera donnée aux parents qui travaillent.

◆ ORDRE ET TENUE

- Pour venir en classe, les élèves auront une tenue soignée (mini shorts et débardeurs à bretelles fines interdits) et une hygiène corporelle correcte.
- Ils doivent être polis envers toute personne et avoir un langage correct
- Les chewing-gums sont interdits à l'école
- Les vêtements doivent porter le nom du propriétaire. En fin d'année, les vêtements non identifiés ou non récupérés seront donnés à des œuvres sociales.

◆ SECURITE

- Les élèves ne peuvent pas circuler dans les locaux en dehors des horaires scolaires sans surveillance.
- Seuls les élastiques, les balles en mousse, les cordes à sauter **avec poignées en plastique** et les billes (sauf calots et boullards) sont autorisés. Les enfants n'apportent pas de ballons de chez eux.
- Aucun jeu violent et / ou actes brutaux ne sont admis.
- L'argent et les cartes de collections « type pokémon, ... » sont proscrits.
- En cas d'accident ou d'indisposition, l'enfant doit prévenir immédiatement (ou faire prévenir) son institutrice ou le surveillant.
- En cas d'accident grave, des dispositions particulières sont prévues sur la feuille « sécurité des élèves » signée en début d'année par les parents.
- En cas d'urgence, les pompiers sont systématiquement appelés ainsi que les parents s'ils sont joignables.
- Nous ne sommes pas habilités à administrer des médicaments sauf si ordonnance médicale remise à la directrice.
- **Les parents doivent quitter les abords de l'école sans délai.**

◆ RELATIONS PARENTS – ENSEIGNANTS

- Les rendez-vous doivent être pris directement avec l'enseignante via le cahier de liaison.
- La directrice reçoit uniquement sur rendez-vous : téléphoner au secrétariat.

Dès que la cloche sonne, l'enseignante ayant la charge de sa classe, **n'est plus disponible** pour les entretiens particuliers.

◆ TRAVAIL

Les parents suivent régulièrement le travail de leurs enfants, notamment :

- en vérifiant que les leçons sont apprises,
- en contrôlant le cahier de textes et le cahier de liaison quotidiennement,
- en signant les cahiers de travail lorsqu'ils sont apportés à la maison,
- en étant attentifs aux évaluations.

◆ INFORMATIONS

La plupart des informations se fait par voie de circulaires, transmises par courriels, dans le cahier de liaison ou dans le cahier de textes. Celui-ci doit être régulièrement consulté et signé.

◆ LIVRES ET MATERIELS SCOLAIRES

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts et entretenus soigneusement. Toute détérioration ou perte de livres ou de matériel sera sanctionnée financièrement et le remplacement exigé. Les manuels confiés à votre enfant ont un numéro d'attribution correspondant à votre enfant.

◆ SANCTIONS

- un manquement notoire au règlement,
- un comportement nuisant au travail, au bon esprit de la classe ou de l'école.

Les élèves seront sanctionnés notamment par l'une des décisions suivantes :

- une heure de retenue en cycle 3,
- un avertissement posté aux parents après 3 heures de colle en cycle 3,
- une exclusion temporaire de l'école après 2 avertissements,
- une exclusion définitive après décision du conseil des maîtres.

- ◆ **PAS** de vélos, trottinettes, poussettes... dans la cour, ni dans l'entrée (porche, perron de l'accueil,...)

Date :

Signature des parents :